



Commission consultative paritaire centrale de l'AEFE
compétente pour les personnels ingénieurs,
administratifs, techniques, ouvriers, sociaux,
de santé et de service (CCPC « E »)

Réunion du 15 juillet 2019

Déclaration liminaire du Sgen-CFDT

1. Le Sgen-CFDT regrette, tout en comprenant les diverses contraintes des uns et des autres, les péripéties dans la fixation de la date de la présente réunion.
2. Des questions que nous avons posées lors de la dernière réunion de cette commission restent sans réponse : pour mémoire, il s'agissait notamment de l'existence d'un règlement intérieur et de la diffusion d'un compte rendu formel valant relevé de décision.
3. Le Sgen-CFDT avait accepté lors de la dernière réunion d'assurer le secrétariat adjoint de la commission, mais il n'a jamais été approché par la DRH pour valider ou compléter un compte rendu.
4. Nous rappelons une nouvelle fois, comme nous le faisons depuis quatre ans sans nous lasser, notre demande d'information sur les postes de l'administration centrale à Paris et à Nantes, déjà formulée lors des réunions précédentes de cette commission. En effet, l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 février 2007 stipule que « Les commissions consultatives paritaires centrales sont compétentes, (...) à l'égard des agents de droit public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. ». L'article 3 du même arrêté indique : « Les commissions sont saisies pour avis, dans les conditions prévues à l'article 19 du présent arrêté, de toutes questions d'ordre individuel concernant les agents relevant de leur compétence. » Cela ne concerne donc pas seulement les personnels expatriés qui figurent à l'ordre du jour ou les situations de fin de contrat conflictuelle comme actuellement.

5. De même, nous souhaitons voir examiner le bilan des recrutements en CCPL. Les situations qui ne font pas consensus doivent être examinées par la CCPC E. À titre d'exemple nos commissaires paritaires à Abu Dhabi, nous alertent sur les conditions de recrutement au sein du service administratif et financier du lycée Louis-Massignon, établissement en gestion directe : les dossiers ne sont pas transmis dans les délais, ils présentent des incohérences de dates, des délais trop courts écartent des candidats potentiels. Ces éléments ne sont pas satisfaisants, mais lorsque s'ajoute à cela un lien familial fort entre le recruteur et le recruté, un examen par la CCPC E apparaît essentiel.
6. Nous serons vigilants sur la question des demandes de détachement adressées à l'Éducation nationale. Si nous n'avons pas eu à connaître de problème pour des collègues recruté-es par l'AEFE, nous avons été saisis de difficultés soulevées dans un rectorat pour un recrutement par le MEAE, qui ont pu être résolues par le dialogue avant de devenir un contentieux.
7. Par ailleurs, vu les fermetures de postes d'expatrié qui seront examinées tout à l'heure, nous réitérons notre demande d'information sur les postes de résident.
8. La CFDT, tout en ayant conscience de la difficulté de l'exercice pour un petit mouvement, renouvelle son souhait que la politique de recrutement de l'agence prenne en compte de manière volontariste la priorité d'égalité entre hommes et femmes.